Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°22 : Juillet 2019

SOMMAIRE

- *Editorial* P 1
- *Etat civil* P 2
- *Agenda* P 2
- *Comptes rendus du Conseil Municipal* P 3
- *Histoire et patrimoine* P8
- *Environnement* P9
- *Ecole* P 10
- *Nos aînés/CCAS* P 12
- *Culture* P13
- *Festivités* P 14
- *Associations* P 16
- *Rappels civiques* P17
- *Informations diverses / actualités* P 17
- *Jeux* P 20

Editorial

Pour notre environnement, souhaitons-nous vraiment le changement ?

Mesdames, Messieurs,

L'enjeu majeur pour les prochaines années sera très certainement notre adaptabilité aux changements climatiques et environnementaux qui sont en cours. Les effets visuels ou ressentis sont difficiles à percevoir à l'échelle de notre vie et pourtant ils existent bel et bien si nous recherchons dans nos souvenirs. En une décennie, notre patrimoine d'espèces végétales et animales a perdu 8 % de ses représentants et il est prévu que huit autres pourcents disparaîtront dans les dix années à venir. Pour partie, des espèces vont même disparaître avant même d'être découvertes par l'homme et pourtant, elles nous sont utiles aujourd'hui et pour nous soigner demain, car 80 % des médicaments découverts sont issus du monde végétal ou animal, dont souvent la chimie permet simplement de se substituer à la molécule naturelle.

Nous devons donc changer nos habitudes de vie qui fréquemment font beaucoup de mal à des espèces, pour un confort personnel parfois relatif car il dépend plutôt d'une perception esthétique que factuelle. La difficulté première est donc de faire la part entre l'esthétique et l'indispensable pour avoir le plus faible impact sur notre environnement.

Si une large majorité des concitoyens demande une protection de l'environnement et que les pesticides ne soient plus utilisés, ils ne sont parfois pas très tolérants sur la présence d'herbes folles ou espèces qui pourraient fleurir sur nos trottoirs. Nos trottoirs et cimetière ne seront plus gérés comme avant où l'utilisation des pesticides se faisait sans compter et à des doses que l'agriculture n'utilise même pas. La mairie va devoir apprendre à gérer autrement et les riverains devront aussi apprendre à entretenir leur pied de mur sur le trottoir, comme le font actuellement une partie des habitants du lotissement des Caillois.

Pendant des années, le but à atteindre pour l'esthétique du cimetière était ZERO herbes, mais l'herbe ne peut-elle pas être esthétique ? Pour cela, je vous invite à visiter le cimetière d'Ermenonville qui est à l'opposé de ce qui était fait à Ver et je pense qu'il a tout à fait son charme !

La consommation et la production d'énergie seront sans nul doute les enjeux majeurs des prochaines années car elles sont actuellement la raison principale du changement climatique. Nous devrons apprendre à mieux utiliser l'énergie pour en consommer moins et en produire sous forme renouvelable qui aura un impact environnemental moins destructeur. Nos futures constructions devront être autonomes en énergie à condition de modifier leur conception ou leur aspect comme le sera notre nouvelle mairie.

Mais la production devra être aussi remplacée par de multitudes points de production local qui par nature modifieront notre paysage (photovoltaïque, éolien, méthaniseur, barrage hydraulique etc.) pour remplacer en partie les grosses structures industrielles (centrale électrique) qui fabriquent des déchets à ne plus savoir qu'en faire, étant donné que personne ne les veut à côté de chez soi.

Quelques habitants de la commune sont venus me voir au sujet du méthaniseur qui est prévu sur Eve en limite d'Othis en me demandant de faire tout pour l'interdire en raison des odeurs et de l'aspect industriel de la chose. Or, par nature, cet outil industriel crée du gaz de ville de façon renouvelable pour remplacer le gaz fossile émetteur net de CO2, donc dans une logique de changement de nos productions. Toutefois, il est nécessaire que les avantages pour certains ne deviennent pas des inconvénients pour les autres.

Les porteurs du projet ont sollicité la commune pour créer un chemin de contournement, plutôt que de passer dans le bourg par les routes départementales, ce qui augmenterait le trafic routier et peu pratique à la circulation. Un compromis a été trouvé, afin d'approcher le mieux possible le point d'équilibre entre nouvelle énergie et gêne pouvant être occasionnée pour la population.

Sachant que ce point d'équilibre varie selon son degré d'acceptation du changement, je ne doute pas que certains ne seront pas satisfaits alors même qu'ils ne sont pas forcément exemplaires sur le sujet.

Bonnes vacances à vous tous.

Yves CHERON

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Eva THERET le 14/04/2019
- Hugo DUBOIL le 24/04/2019

Toutes nos félicitations aux parents.

Mariage :

- Audrey VENTURINI et Cédric URBANSKI le 11/05/2019
- Pavoau XIONG et Giovanni BOYER le 08/06/2019

Toutes nos félicitations aux mariés.

Décès :

- Yvette LHUILLIER née COËLLE le 26/06/2019

Toutes nos condoléances aux familles.

A VENIR …

- **Dimanche 14 juillet :** Cérémonie et 2nd pique-nique républicain,
- **Jeudi 19 septembre :** AXA – Santé communale et prévoyance,
- **Samedi 21 septembre :** Découverte du monde des abeilles
- **Dimanche 29 septembre :** Première rencontre historique avec AQUILON,

Compte rendu du Conseil Municipal

Mardi 09 avril 2019

1. Compte administratif 2018 (commune et eau)

Commune

Dépenses 2018 fonctionnement : 575 651.64€
Recettes 2018 fonctionnement : 788 936.56€
Soit résultat 2018 de + 213 284.92€

Dépenses 2018 d'investissement : 453 958.97€
Recettes 2018 d'investissement : 558 202.02€
Soit résultat 2018 de + 104 243.05€

Eau-assainissement

Dépenses 2018 fonctionnement : 26 535.62€
Recettes 2018 fonctionnement : 59 243.82€
Soit résultat 2018 de + 32 708.20€

Dépenses 2018 d'investissement : 9 117.82€
Recettes 2018 d'investissement : 30 221.82€
Soit résultat 2018 de + 21 104€

2. **Compte de gestion 2018 (commune et eau)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 (commune et eau), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. Affectation de résultat (commune et eau)

Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 1 207 953,20€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE : 62 196,07€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 1 145 757,13€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018 : EXCEDENT 126 833,27€

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT : 126 833,27€

Eau-assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 388 927,50€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT : 388 927,50€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018 : EXCEDENT 244 865,68€

RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT : 244 865,68€

4. **Vote des 3 taxes d'imposition**

Les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019. Il est décidé un coefficient de variation proportionnelle de 1,016106 correspondant au taux d'inflation hors tabac, pour un produit attendu 482 871 €, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera prélevé par la Préfecture de l'Oise.

5. **Budget primitif 2019 (commune et eau)**

Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de 1 949 768.13 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de : 1 493 241,75€ (dont 189 029,34 de Restes à réaliser).

Il est énoncé le détail des subventions que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers.

Eau-assainissement

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de : 460 927.50 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2019 sont équilibrées à hauteur de : 545 812.20 €.

6. **Rattrapage des amortissements pour la fibre optique**

Les amortissements pour la fibre optique doivent faire l'objet d'un rattrapage depuis 2016. La fibre optique est amortie sur 30 ans, soit 3 450€/an.
Il y a une obligation de rattrapage des amortissements en M14 par la comptabilisation d'une opération non budgétaire.

7. **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ATSEM**

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques.

Par conséquent, le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier de cette subvention pour l'année 2018/2019.

8. Participation de Ver au frais de la cantinière salariée d'Eve pour 2018

Afin de régler la part due à la commune d'Eve dans le cadre de la répartition des charges pour le RPI, une délibération doit être prise.
Considérant que le coût salarial de mise à disposition de la cantinière de Ver Sur Launette pendant le

temps du midi pour l'année 2018 sera pris en charge par la commune lors du budget 2019, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le paiement à la commune d'Eve de la répartition des salaires de 13 402.00 € pour l'année 2018.

9. Achat de terrain en Espace Naturel Sensible et demande de subvention

Une parcelle située en zone « ENS » est mise en vente de manière amiable. La parcelle ZK3 d'une surface de 4 660 M2 au prix de 8 388 € auquel il faut rajouter 1 200€ de frais de notaire, soit un prix d'acquisition total de 9 588 €.
Ladite parcelle est achetée au même prix au M2 que la parcelle ZC58 du 10 mars 2015.
La parcelle est éligible à la subvention du département au titre des ENS.
La parcelle étant accessible depuis la RD84, M. le Maire propose d'acheter la parcelle au prix proposé de 8 388€ afin de ne courir aucun risque futur sur la vocation de la dite parcelle.

Coût de l'acquisition : 9 588€
Subvention 80% Conseil Départemental : 7 670€,
Coût restant à la charge de la commune : 1 918€

10. SIVOM

Lors de la réunion du 7 décembre 2018, le Conseil Syndical a accepté à l'unanimité :

- Le retrait du SIVOM de 9 communes dont Ver Sur Launette
- L'adhésion à la vocation « Accueil de la petite enfance » du SIVOM de 2 communes,
- Le principe de remboursement de la quote-part d'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM de Nanteuil Le Haudouin, soit 2 404.94€ pour la commune de Ver Sur Launette.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Chaque Conseil Municipal doit être consulté et émettre un avis sur ces trois points.

11. Engagement pour le déploiement de l'opération REZO POUCE

Dans le cadre du Plan Climat et de la nouvelle Charte du Parc (PNR), le développement de l'éco-mobilité est un axe de travail prioritaire. Dans ce sens, l'autostop organisé, qui se situe entre la pratique du covoiturage et la pratique de l'autostop classique apporte une solution de mobilité intéressante pour les trajets quotidiens des usagers.
L'assemblée souhaite signer la convention avec le parc afin de s'engager pour le déploiement de l'opération REZO POUCE sur notre commune.

12. Délégation de service public eau potable (renouvellement DSP)

Le contrat d'exploitation d'eau potable actuel vient à expiration le 31 décembre2019.
Notre commune a déjà opté par le passé pour la délégation de son service public d'eau potable sous forme de contrat de concession. Il est envisagé de le remettre à la concurrence selon les modalités qui figurent dans le projet de rapport de principe présenté en conseil municipal. Deux durées sont proposées au conseil 5ans ½ et 11 ans afin de caler un futur contrat global géré par la CCPV. La durée de 5ans ½ est retenue.

Il est constaté qu'actuellement le taux de rendement fixé à 86% n'est pas atteint et est très bas, ce qui est inacceptable.
M. le Maire indique que pour éviter cela, il sera certainement nécessaire de mettre des pénalités financières dans le prochain contrat.

13. Délégation de service public assainissement (renouvellement DSP)

Le contrat d'exploitation du service public de l'assainissement collectif actuel vient à expiration le 31 décembre2019.
Notre commune a déjà opté par le passé pour la délégation de son service public d'assainissement collectif sous forme de contrat de concession. Il est envisagé de le remettre à la concurrence selon les modalités qui figurent dans le projet de rapport de principe présenté en conseil municipal. Deux durées sont proposées au conseil municipal, 7 ans et 11 ans afin de caler un futur contrat global géré par la CCPV. La durée de 7 ans est retenue.

14. Modalité de désignation de la commission d'ouverture des plis pour la DSP

Une commission d'ouverture des plis (DSP) doit être constituée.
La Commission doit être composée par le Maire et par 3 membres du conseil municipal élus. Dans ce cadre, il convient d'organiser les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal à l'élection des membres de cette commission.

15. Nettoyage du nouveau cimetière.

Le nouveau cimetière, jouxtant l'ancien, est en friche. M. le Maire présente au conseil un devis afin de le nettoyer et par la suite de remettre un grillage pour bien délimiter le terrain.

- Devis de l'entreprise les jardins de la Goële à Ver Sur Launette : 1 080€ TTC

16. Proposition de mise en place d'un règlement d'occupation du domaine public.

Il est constaté sur la commune de plus en plus d'administrés empiétant sur le domaine public (plantation de haie, meuble, stockage de matériaux etc. …). Afin de remédier à cet état de fait, il est décidé que sera mis en place un règlement d'occupation du domaine public, moyennant une participation financière.

Mardi 07 mai 2019

1. **Election commission DSP (Délégation Service Public)**

Une commission d'ouverture des plis (DSP) doit être constituée.
Le Conseil Municipal désigne Président de la commission d'Ouverture des plis (DSP) : Monsieur Yves CHERON.

Membres titulaires :
- Mme Dominique GOMEZ-POLTEAU
- M. Philippe LEFEVRE,
- M. Philippe COLIN,

Membres suppléants :
- Mme Maylïs PETILLON,
- M. Xavier FRANCOIS.

2. **ADICO : Adhésion et suivi du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)**

La nouvelle loi, sur la protection des données, applicable à partir du 25 mai 2018 donne des obligations de contrôles des données conservées dans les administrations. Il est demandé aux communes de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), qui ne peut être ni le maire ni la secrétaire de mairie, et de le déclarer auprès de la CNIL.

Afin d'accompagner les collectivités pour respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, la Communauté de Communes Pays du Valois (CCPV) a demandé un devis auprès de la société ADICO en négociant des tarifs préférentiels.
L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :
- Une adhésion à l'association : Cotisation annuelle 2019 pour un montant de 69.60 € TTC
- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 490 € - 25%
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 720 € - 10% et pour une durée de 4 ans.

3. **Avis enquête publique ruissellement**

Une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) portant sur la mise en place d'un programme d'aménagement de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans le bassin versant de la Launette a été déposée par le syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.
Le dossier a été reçu en mairie courant avril. L'enquête se déroule du 24 avril 2019 au 28 mai 2019.

M. le maire fait un rappel sur le but des travaux prévus par le syndicat de rivière (SISN) afin de limiter le ruissellement des eaux sur l'ensemble du bassin versant de la Launette. Il indique que la DIG a pour but de permettre un financement public sur des terrains privés.
Un débat s'engage entre les conseillers, tous les agriculteurs de la commune et des propriétaires de terrains concernés par les travaux prévus dans la DIG.
Les agriculteurs soulignent qu'une réunion était prévue au printemps entre eux et les habitants riverains des champs pour définir ce qui serait possible de faire pour limiter le ruissellement et s'étonnent donc qu'il y ait une enquête publique actuellement.
M. le maire indique que la réunion n'a pas eu lieu car les résultats de l'étude sur l'écoulement des eaux pluviales et ruissellement dans le cadre du PLU n'a pas encore été rendue. Il indique que cette étude et l'enquête publique ont un même rapport mais qu'elles ont un calendrier différent que la mairie ne maîtrise pas.

Vote :
- 3 Avis favorables (M. CHERON et Mesdames ALVES, COËLLE),
- 6 Avis défavorables (Mesdames PETILLON, BOUCHERAT, GOMEZ-POLTEAU et Messieurs LEFEVRE, FRANCOIS, COLIN).

4. **Marché de voirie avec la CCPV**

Résultats de l'appel d'offre pour les travaux de voirie à Loisy et Ver :
- Rue Gérard de Nerval et Route de Ver à Loisy : devis société COLAS 23 344.19€
- Rue de la Garenne à Ver Sur Launette : devis société COLAS 3 886.55€

5. **Devis travaux nouvelle mairie**

À la suite de la démolition du « Rabelais », il est nécessaire de réaliser l'étude des sols, G2PRO, qui a été budgétisée dans le projet.
Deux devis ont été reçus.
- FONDASOL : 4 250€ HT (Retenu)
- CE BTP : 5 300€ HT

De plus, à la suite de la démolition du bâtiment, des travaux supplémentaires sont à prévoir :
- Ravalement du pignon de l'habitation de Mme ROGNON afin d'éviter les infiltrations d'eau,
- Réalisation d'un chapeau sur un mur,

Devis de l'entreprise VAUDE pour un montant de 6 056.50€ HT

6. **Questions diverses**
   - Devis future STEP

Devis de la société FONDASOL pour un montant de 10 045€ HT afin de réaliser l'étude de sol, G2PRO, de la future STEP.

   - Subvention « City Stade »

La subvention sollicitée au titre de la DETR pour la construction d'un city-stade d'un montant de 15 000€ a été acceptée. Elle s'ajoute à la subvention sollicitée au CNDS pour 11 000€ déjà accordée en 2018.
Nous restons dans l'attente de la réponse du département concernant la dernière subvention sollicitée.

Mardi 04 juin 2019

1. **Approbation de la nouvelle chartre du PNR et adhésion au syndicat mixte qui le gère.**

Le Parc Naturel Oise-Pays de France procède à la révision de sa chartre pour que son classement soit renouvelé.

Le projet de chartre révisée, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à une enquête publique du 21 février 2017 au 29 mars 2017, conformément à l'article R333-6.1 du code de l'environnement, et modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.
Des remarques ont été faites par le conseil municipal et celles-ci ont fait l'objet de modifications de la chartre concernant notre commune.

Le projet de chartre révisée a été validé par le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR Oise-Pays de France, il est maintenant adressé à l'ensemble des communes, des communautés de communes, des villes portes et des conseils départementaux concernés par le périmètre de la révision.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents constitutifs du projet de charte révisée (rapport, plan, projet de statuts du syndicat mixte du Parc, budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat mixte du Parc à trois ans, organisation de l'équipe technique) a été laissé à disposition des conseillers municipaux en mairie et qu'ils ont été informés lors de la convocation à la séance du Conseil municipal.

La charte ainsi que le nouveau périmètre seront ensuite soumis à l'approbation des Conseillers régionaux d'Ile-de-France et des Hauts de France, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour finir, après avis du Ministère, la Charte sera approuvée par l'état officialisant la labellisation du territoire en PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver sans réserve la Charte du parc naturel régional Oise-Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion Oise-Pays de France.

2. **Transfert de compétence eau et assainissement de la commune à la CCPV au 1er janvier 2020**

La loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative de communautés de Communes.

En l'espèce, la Communauté de communes du Pays de Valois ne dispose pas actuellement, des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de ces compétences.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et des études menées par la Communautés de communes du pays de Valois et présentées au Conseil Municipal, de se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Le Conseil municipal, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Valois au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la

compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

3. **Tarif cantine garderie 2019/2020**

Est proposé une augmentation de 1,6 %, basée sur l'inflation, du tarif de la cantine et garderie pour la prochaine année scolaire (2019-2020). Les tarifs seront actualisés sur chaque tranche d'imposition.
La commune d'EVE est en accord avec cette proposition.

4. **Devis SE60 pour la rénovation de l'éclairage public 4ème tranche (Loisy)**

Le Maire propose de réaliser une 4ème tranche de travaux dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public sur notre commune. Cette année, la rénovation interviendra sur le hameau de Loisy.

Le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. s'élève à la somme de 49 339,09 €.
Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 41 751,35 € (sans subvention) ou 19 149,74 € (avec subvention)

5. **Demande de subvention à l'AESN pour un compteur d'eau sectoriel.**

Il convient d'installer un compteur d'eau sectoriel (débitmètre) afin de surveiller en continu les débits d'eau sur le réseau qui alimente le hameau de Loisy par suite d'une importante chute du rendement du réseau.
Afin de mieux réaliser le projet, il convient de demander l'aide financière de l'Agence Eau Seine Normandie (une subvention d'un montant de 2 562,00 € (30%))
La dépense totale liée au projet est estimée à 8 542,00 € HT.

6. **Questions diverses**

- Démission conseiller municipal

Madame Martine HUIN a envoyé une lettre de démission à son poste de conseillère municipale pour raison de santé.

- Recours gracieux auprès du Préfet concernant le permis de construire de l'usine de méthanisation sur le territoire d'EVE.

Mme Betty COËLLE informe le conseil municipal qu'elle a procédé à un recours gracieux auprès du Préfet de l'Oise ayant accordé le permis de construire à la SAS BIOGAZ DU VALOIS, pour la construction d'une usine de méthanisation sur la commune d'EVE. Une copie du recours et de la lettre de notification ont été envoyées par mail à chaque conseiller.

Le projet montre un parcours des engins agricoles et routiers pour alimenter l'usine de méthanisation en utilisant un chemin le long de la ligne TGV appartenant à notre commune pour lequel le conseil municipal avait été sollicité. Il a été demandé par les porteurs du projet d'ouvrir le chemin actuellement fermé.
Cependant, le conseil municipal n'a pas encore donné son avis et aucune convention avec la société n'a été signée pour l'utilisation de celui-ci.
Elle précise que la commune est toujours en attente de la réponse du conseil départemental pour les questions de sécurisation d'accès entre le chemin et les routes départementales. Ils ont été relancés dans la semaine.
De plus, elle indique que la rédaction de la convention est en cours pour déterminer les modalités d'utilisation du droit de passage sur le dit chemin. Ce projet de convention sera envoyé prochainement aux conseillers municipaux pour qu'ils donnent leur avis, puis sera présenté au représentant de la SAS BIOGAZ DU VALOIS avant validation en conseil municipal.

- Réunion ruissellement des eaux pluviales du lundi 03 juin 2019.

Mme Maÿlis PETILLON demande un résumé de la réunion qui s'est déroulée la veille à Crépy En Valois.
M. le Maire répond que des modifications doivent être apportées sur le dossier à la suite d'erreurs constatées lors de la réunion et que le rapport leur sera transféré courant juin, dès réception.

- Propreté du village

M. Philippe COLIN fait remarquer que le village n'a pas été désherbé.
M. Yves CHERON est en accord avec la remarque et indique que l'ouvrier communal a procédé ce jour au nettoyage. De plus, il indique que le contrat avec l'entreprise de balayage des caniveaux prévoyait un passage en mai, mais celui-ci a été oublié et passera donc en juin.
Mme Maÿlis PETTILON précise que chaque administré devrait procéder au nettoyage de son trottoir. Il est demandé qu'un article soit fait dans le prochain journal en ce sens. Mme Betty COËLLE répond qu'un article a déjà été publié l'année dernière mais que cela n'a apporté aucun changement.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

« J'écrirai ton histoire ! » : Un écrivain habitant notre commune

Monsieur Philippe MARTAGUET a emménagé à Ver Sur Launette il y a un peu plus d'une année. Le cadre de vie offert par la commune ainsi, que son environnement l'ont amené à reprendre son stylo.
Aujourd'hui, la maison d'édition EDILIVRE a fait paraitre sa première nouvelle « J'écrirai ton histoire ! ».

Philippe MARTAGUET a commencé à écrire vers l'âge de 15 ans. Il écrit des poèmes pour exprimer son mal-être. Un recueil édité en 2013 sera le fruit d'une sélection de ces derniers.
Il débute une carrière professionnelle dans le secteur commercial (la grande distribution) mais très vite il se réoriente vers le secteur social. Il obtient son diplôme d'éducateur spécialisé. Poursuit des études universitaires jusqu'à l'obtention d'un master en sociologie à la Sorbonne nouvelle. Le mémoire qu'il présentera sera publié par les éditions universitaires européennes, en 2009 (La maltraitance dans le signalement et le placement).
Il s'oriente ensuite vers la formation des professionnels du secteur social.
En début d'année 2018, suite à un infarctus, il déménage, s'installe dans l'Oise à coté d'Ermenonville. Il prend le temps de redécouvrir la nature, dont la Parc Jean Jacques Rousseau. Il prend aussi le temps de prendre le temps, de redécouvrir le plaisir d'écrire…

La nouvelle, « J'écrirai ton histoire ! » est la première nouvelle née de cette nouvelle vie. On découvre un écrivain public qui va à la rencontre des personnes dites « ordinaires ».
L'écrivain public sera le fil conducteur de l'ensemble des nouvelles à venir…
Dans cette première nouvelle, on le découvre en train de recevoir les confidences d'une femme célibataire avec trois enfants. Elle raconte ses souvenirs d'enfance, d'adolescence.
Elle se confie sur son premier amour, et les suivants…

Dans la nouvelle suivante (parution prévue pour cet été), on retrouvera notre écrivain public, qui fera la rencontre d'un homme qui a quitté sa copine…

Nous souhaitons bonne continuation à Philippe MARTAGUET pour la parution de ses prochaines nouvelles et ne manquerons de les lire.

Betty COËLLE

Intrigue jusqu'à 17H pour la vente de l'enseigne « LE RABELAIS » !

À la suite de la démolition du restaurant le Rabelais pour la construction de la nouvelle mairie, plusieurs habitants souhaitaient récupérer l'enseigne qui arborait la façade du bâtiment depuis une cinquantaine d'année.

D'abord nommé « Au Bon Accueil », restaurant géré par M. POLLET, le restaurant a changé de nom au cours de la seconde partie du 20ème siècle pour s'appeler « LE RABELAIS » sous la gérance de Monsieur REVIDAT.

Afin de ne pas privilégier un administré plutôt qu'un autre et que cette enseigne ne finisse pas oubliée dans le grenier de la mairie, il a été décidé de vendre celle-ci au plus offrant.
C'est sur la brocante que l'enseigne en forme de chaudron « LE RABELAIS » a été mise en vente. Les offres ont commencé à 11H au prix de 55€ pour s'envoler dans les dernières minutes au prix de 800€ sous le regard ébahi du public ayant fait le déplacement pour assister à cette fin de vente.

La meilleure offre a été faite par Monsieur Franck PINET.

L'argent récolté a été versé au profit des coopératives des écoles communales. L'école primaire a déjà fait savoir qu'elle utiliserait cet argent pour l'achat de nouveau matériel sportif pour la rentrée prochaine.

Betty COËLLE

Un coup d'éclat à notre porte d'église

Après de nombreuses années aux intempéries, et une rénovation partielle de la façade, il était nécessaire de redonner un coup d'éclat à notre porte d'église.

Nos remerciements à Odeline et Louis qui ont pris de leur temps pour renover bénévolement la porte de notre église Saint Denis.

Betty COËLLE

Travaux de voirie

En mai 2019, plusieurs travaux de voirie ont été programmés dans les rues de la Garenne et rue du Gérard de Nerval. Les interventions ont concerné la chaussée : réparation des nids de poule sur Ver Sur Launette.

En juillet, pour la partie de Loisy, un gravillonnage sera réalisé pour rendre plus étanche la voirie et ainsi préserver la route.

La démolition du Rabelais est terminée

Le début de la démolition des deux bâtiments a débuté le 25 mars dernier. L'achèvement de la démolition des bâtiments a été constaté courant avril. Quelques travaux complémentaires ont dû être effectués rapidement comme le ravalement du pignon de madame ROGNON afin d'éviter les infiltrations d'eau, ainsi que la réalisation d'un chapeau sur un mur qui n'a pas pu être détruit pour risque de dégâts sur le bâtiment voisin et la réfection d'un poteau de clôture.

Après démolitions, une étude du sol pour la construction de la nouvelle mairie a été effectuée par la société Fondasol et n'a pas révélé d'anomalie.

Les appels d'offres pour le commencement de la construction de la nouvelle mairie seront lancés cet été.

Nous sommes, à ce jour, toujours dans l'attente de connaître si les subventions du département et de la région nous sont accordées.

Betty COËLLE

Ecole

Association des Parents d'élèves – L' ARPE

Samedi 22 juin après-midi, les enfants et parents des deux écoles du RPI de Ver Sur Launette et Eve se sont retrouvés à l'école de Ver pour la kermesse de fin d'année scolaire.

Des jeux en bois et petits stands ont été installés pour le plus grand plaisir des petits et grands, sans oublier la cible de football géante. Durant l'après-midi, un spectacle de magie présenté par Raphaël était proposé aux enfants.

Ambiance assurée par les stands de maquillage et sculptures de ballons colorés.

La traditionnelle cérémonie de remise de diplôme et cadeaux aux CM2 par les maires et leur enseignant s'est déroulée sous les larmes de certains élèves, tristes de quitter leur école.

Le beau temps était de la partie et a permis un bel après-midi plein de rires et bonne humeur.

Les élèves de CP-CE1 jouent : Dingo machine

Durant cette année scolaire, les élèves de CP-CE1, classe de madame TOREZ, ont travaillé sur une pièce de théâtre : *Dingo machine*.

L'enseignante accompagnée de bénévoles a animé durant l'année scolaire, dans le cadre du projet pédagogique, des exercices permettant aux élèves de travailler la scène, la voix, l'expression corporelle. L'objectif est la découverte du théâtre et son but est de mettre les enfants sur scène en cette fin d'année scolaire. Il s'agit d'un travail de coordination et de coopération. Un tel projet est une réelle opportunité pour les élèves, d'autant plus que cela les fait travailler différentes compétences en classe.

Les élèves ont dévoilé leur talent de comédiens lors de deux représentations, une auprès des élèves des autres classes et une seconde devant parents, familles et élus.
La salle polyvalente d'Eve était bondée et le public enthousiaste, prêt à réserver un accueil des plus cordiaux aux comédiens entrant en scène ce vendredi 14 juin. Pendant une trentaine de minutes d'un spectacle tantôt comique, tantôt émouvant, les élèves ont proposé au public une pièce avec un sérieux, une application et un enthousiasme jamais démentis.

À l'issue du spectacle, c'est une véritable ovation qu'ont reçue les comédiens en herbe.

Une seconde pièce de théâtre « Non d'un petit lapin » a été présentée le vendredi 28 juin par la classe CE1-CE2 de Mme GRESILLON.

Betty COËLLE

Portes ouvertes

Samedi 18 mai, les parents et les enfants étaient invités à venir à l'école maternelle publique du RPI Ver-Eve à l'occasion des «portes ouvertes». Il s'agissait de faire découvrir le nouveau cadre de vie et visiter avec les enfants l'établissement où ils vont passer la prochaine année scolaire.

À l'école maternelle, la directrice, madame SALES, accompagnée de l'enseignante, madame CLARA, et les ATSEM : Brigitte et Valérie, a accompagné les groupes de parents et expliqué les modalités des inscriptions.

C'est bien pour préparer la prochaine rentrée des 3 à 6 ans, que l'équipe éducative de l'école maternelle publique a invité les familles à découvrir ce nouvel univers, entièrement dédié aux enfants que l'établissement accueille. Les enseignants ont détaillé les projets pédagogiques et artistiques mis en œuvre par l'équipe d'enseignants, locaux et équipements adaptés (salle de jeux, espace sieste, cantine, jeux de plein air…).

L'effectif est stable et la prochaine rentrée sera modifiée avec la nomination de Madame CLARA en tant que directrice de l'école maternelle et verra le poste de la classe des MS-GS attribué à un nouvel enseignant.

Betty COËLLE

Inscription transport scolaire

Comme l'année scolaire dernière, et en attendant une harmonisation des pratiques au niveau régional à la rentrée de 2020, la procédure d'inscription reste inchangée et pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires à la rentrée prochaine, tous les élèves de l'Oise empruntant un service de transport scolaire organisé et financé par la Région Hauts-de-France doivent formuler une demande d'inscription au transport scolaire directement auprès du délégataire de transport, accompagnée du règlement des frais annuels d'inscription :

➔ Gratuit pour les élèves du primaire (en regroupement scolaire),
➔50 € pour les collégiens,
➔ 80 € pour les lycéens

Bien qu'elle soit gratuite, cette inscription est obligatoire pour les primaires pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires et garantir le recensement exhaustif des élèves transportés dans le cadre des déplacements liés à l'organisation de votre regroupement scolaire.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, deux possibilités à partir de juin :

1) **l'inscription en ligne est à privilégier** sur le site sécurisé oise-mobilite.fr en accédant à la rubrique « Scolaires » (édition possible du titre de transport de l'élève*)*

2) adresser le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site oise-mobilite.fr et l'envoyer au délégataire de transport ATRIOM ou KRDSO selon le secteur géographique de l'école fréquentée.

Une fois ces démarches effectuées, comme les années précédentes, vous recevrez une confirmation du délégataire transporteur concernant l'inscription de votre enfant et de sa prise en charge. Les élèves inscrits aux transports scolaires pour l'année 2018-2019 seront directement informés de la procédure.

M'T DENTS : DES RENDEZ-VOUS GRATUITS TOUS LES 3 ANS, DE L'ENFANCE À L'ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE !

Avec le programme M'T dents, l'Assurance-Maladie permet à tous les enfants et adolescents de 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans de bénéficier **d'un bilan bucco-dentaire gratuit** chez le chirurgien dentiste et de soins, si nécessaire.

Un courrier accompagné d'un bon de prise en charge personnalisé sont envoyés à toutes les familles concernées, un mois avant la date d'anniversaire de l'enfant.

Prenez rendez-vous avec le chirurgien-dentiste conventionné de votre choix en vous munissant **de votre bon de prise en charge** et de **votre carte Vitale mise à jour** lors de votre rendez-vous chez le chirurgien-dentiste.

Encore plus pratique, avec le service M'T dents intégré à votre compte personnel sur ameli.fr, vous visualisez les examens bucco-dentaires réalisés ou à venir et vous téléchargez directement le bon de prise en charge.

C'est dès le plus jeune âge et pour toute la vie que se construit la santé bucco-dentaire. Les bonnes habitudes **d'hygiène dentaire** et la détection d'éventuelles **caries** permettent de garder des dents saines longtemps. Cela évite également de nombreux problèmes dentaires, parfois longs et coûteux, à l'âge adulte.

- 30 % des enfants de 6 ans présentent au moins une dent cariée ;
- 80 % des enfants de cet âge ne consultent pas de chirurgien-dentiste.

La peur du dentiste est souvent liée au vécu de l'entourage… C'est pourquoi les premières visites sont importantes, car elles permettent de familiariser l'enfant avec le dentiste sans que des soins soient nécessaires.

Restez avec votre enfant durant toute la visite pour le rassurer et demandez au dentiste de lui expliquer ce qu'il fait. En rentrant chez vous, faites-lui dessiner sa visite chez le dentiste.

Nos aînés / C.C.A.S

Une sortie iodée pour les seniors.

La sortie annuelle des aînés a eu cette année pour destination Boulogne sur Mer.
Malgré une météo un peu chagrine, 35 personnes avaient répondu présent.
Au programme de la journée, balade en bateau commentée dans le port et la rade de Boulogne, puis direction le restaurant « Le Nord-Oué » en passant par un marché aux poissons et crustacés magnifiques directement descendus des bateaux de pêche.
Après un repas très apprécié, direction Nausicaa, l'aquarium géant de Boulogne ou chacun a pu, à son rythme, visiter et apprécier la beauté des espèces présentées.

Une bonne sortie de l'avis de tous.

Xavier FRANCOIS

Club des Seniors

Le club des seniors se tient un jeudi après-midi sur deux a la salle polyvalente.
C'est l'occasion de se retrouver et de passer un bon moment autour de café, gâteaux, discussion et jeux de société.
Vous y êtes tous les bienvenus.

ATTENTION : le club sera fermé fin juillet et début Aout.
La dernière rencontre aura lieu le Jeudi 18 juillet et le club ouvrira ses portes le jeudi 5 septembre.
A noter dans vos tablettes également le repas d'automne qui se tiendra le jeudi 31 Octobre.

Xavier FRANCOIS

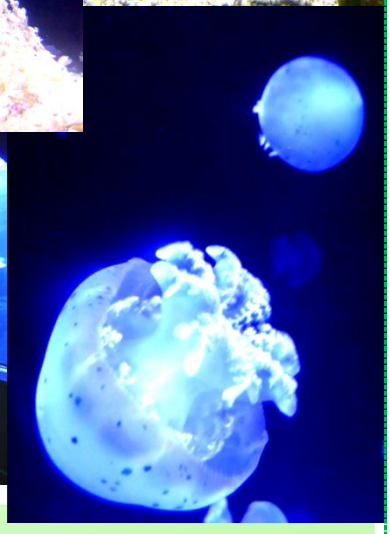

Repas de printemps des seniors du 11 avril

Suite à un sondage favorable auprès des Seniors, il a été décidé que le repas de printemps ne se ferait pas dans la Salle polyvalente. Cette nouvelle formule exceptionnelle a été couronnée d'un franc succès et tous les participants ont exprimés le désir de voir renouveler cette initiative.

Nous avons organisé un premier rendez-vous le matin entre 11 et 12 heures pour une première collation et la mise en place d'un covoiturage si nécessaire. Ensuite départ et retrouvailles au restaurant WAFU. Après un copieux repas qui s'est déroulé dans la bonne humeur, dès 14 h 30 retour dans la salle polyvalente pour un café et digestif si souhaité, et enfin un petit goûter vers 16 h pour terminer la journée.
Une belle journée conviviale qui a réjoui tout le monde.
Nous nous sommes séparés vers les 17 h 30.

Un grand merci aux volontaires qui ont rangé tables et chaises, en l'absence de Daniel, absent pour raison familiale.

Nicole CARDINAL

YOGA NIDRA

Des séances collectives de YOGA NIDRA seront proposées gratuitement à la rentrée de septembre de 19 H à 20 H, une fois par mois dans la salle polyvalente, animées par Corinne BRANCHE diplômée de YOGA NIDRA.
Pour les personnes désireuses de découvrir cette activité, inscription obligatoire auprès de Ver Loisy'R au 06 44 73 54 81 ou ver.loisyr@orange.fr

Le YOGA NIDRA est une pratique ancestrale, qui permet d'agir sur son inconscient dans un état de sommeil paradoxal, celui dans lequel nous rêvons.
Le YOGA NIDRA a été développé et occidentalisé dans la 2éme moitié du 20ème et a inspiré la sophrologie.
Il se pratique en position allongée et induit un état de relaxation profond par le biais de divers exercices guidés. A la frontière de l'éveil et du sommeil, cet état permet d'accéder à son inconscient et de se rapprocher de ses aspirations.
Ce yoga est accessible à tout âge, aide à ré-apprivoiser les endormissements difficiles, à gérer le stress et apporte de manière générale plus de sérénité à ceux qui le pratiquent.

Par ailleurs, Corinne, qui est Magnétiseuse et Psycho-Énergéticienne, vous accueillera dans son cabinet à Loisy, dès la rentrée, sur rendez-vous particulier. Pour tout renseignement la contacter au 06 22 80 01 62

ATELIER - AIDE AUX DEVOIRS

Depuis le mois de janvier, Véronique et Martine proposent aux enfants du village (en primaire) de l'aide aux devoirs dans un cadre ludique.

Au vu du grand intérêt des parents et des enfants pour cette activité, Véronique et Martine maintiendront cet atelier à la rentrée prochaine.

Si d'autres personnes (adultes) ont envie de participer à ce projet, n'hésitez pas à venir les rencontrer à l'école de Loisy les lundis & jeudis entre 17H15 et 18H15.

Elles vous attendent pour en discuter !

ATELIER DE CONVERSATION EN ANGLAIS (ADULTES)

A partir du mois de septembre 2019, Valérie proposera de reprendre l'Atelier de conversation en Anglais destiné aux adultes (sur inscription).

Séances d'une heure par semaine le soir vers 20H à Loisy - Jour à déterminer à la rentrée.

Contact et inscription :
06 44 73 54 81
atelierloisyr@versurlaunette.fr

Déjà deux ans que l'atelier photo existe, merci à tous ceux qui y participent avec beaucoup de bonne humeur et de motivation.

La fin d'année à été un peu légère en activité, saison très chargée pour les photographes oblige, mais dés l'année prochaine, l'atelier reviendra avec de nouvelle ambitions.

Bonnes vacances à tous !

UNE CHASSE AUX ŒUFS SOUS UN SOLEIL PRINTANIER

Dimanche 21 Avril, c'est sous un agréable soleil printanier que de nombreux enfants de la commune ont participé à la Chasse aux oeufs organisée au jeu d'arc de Loisy !

Cette année encore, les confiseries, chocolats et boissons proposés ont été appréciés par les enfants et leurs parents; Un bon moment de convivialité a été partagé avec les familles, les bénévoles et les élus.

Les enfants se sont régalés et sont finalement tous repartis ravis et heureux avec leur petits sacs ou paniers remplis de provisions pour le reste de la journée....

Dominique GOMEZ-POLTEAU

A LA DÉCOUVERTE DU MONDE DES ABEILLES

Claire FRECH qui pratique l'apiculture en amateur avec Les Butineuses de Loisy et l'association des Amis des Butineuses de Mitry-Mory (77) propose d'animer une rencontre

" A la découverte du Monde des Abeilles"

afin de partager son expérience et nous faire mieux connaître ces fabuleux et précieux insectes !

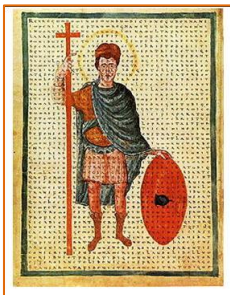

1ère Rencontre Historique de Ver sur Launette -

DIMANCHE

29 SEPTEMBRE 2019

A 16 H

PREMIÈRE RENCONTRE HISTORIQUE DE VER SUR LAUNETTE

« Portrait du Haut Moyen Age dans le Valois »

Valois, Multien, Goële aux VIIIe & IXe siècles

Focus sur de nouveaux éléments à propos du Palais Carolingien de Ver-sur-Launette.

Après une recherche d'actes anciens

Proposition de pistes sur la place de Ver-sur-Launette et de son Palais dans ce paysage

Conférence animée par Nicolas BILOT - Historien / Archéologue

Président de la société

Aquilon Découverte

RDV à la salle polyvalente - Accueil thé / café dès 15h30

La fête pendant trois jours

La municipalité et le comité des fêtes se sont mis en quatre pour préparer la fête du village les samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 mai 2019.

Samedi, les forains ont débuté les festivités en ouvrant leurs manèges. Les stands traditionnels (autos tamponneuses, petit manège, pêche aux canards, tir à la carabine, confiserie) étaient présents. À 22h30, un feu d'artifice a été tiré sur le stade municipal, précédé du traditionnel défilé aux lampions dans les rues du village.

Dimanche, le centre bourg était laissé aux nombreux exposants pour la brocante. Cette journée, pluvieuse dans l'après-midi, n'a pas empêché la bonne humeur. Des danses de country ont été montrées dans la cour d'école. Un stand maquillage dans la salle polyvalente a ravi les enfants. La fanfare « Les Cuivres Citoyens de Feigneux » a déambulé dans les allées avec un enthousiasme communicatif. Elle a entraîné les spectateurs, exposants et visiteurs, dans son délire avec cuivres, grosse caisse… Et il faut le reconnaître, beaucoup se sont levés et ont participé à cette séance de fanfare déjantée.

La restauration était assurée par l'association des parents d'élèves avec sandwichs, gâteaux et boissons afin de récolter des fonds pour l'association ARPE.

Lundi, dès la sortie d'école, les enfants se sont dirigés sur la place pour la distribution des jetons de manège gratuits.

Betty COËLLE

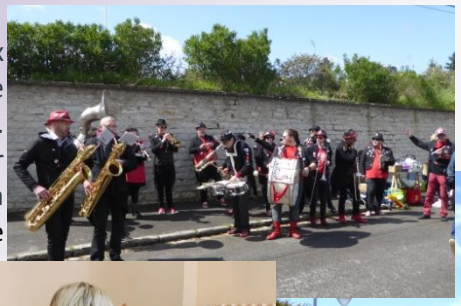

GYM FORM' BIEN-ETRE

SALLE POLYVALENTE DE VER-SUR-LAUNETTE

Planning des cours rentrée 2019

LUNDI - GYM DOUCE/STRETCHING
DE 18H30 à 19H30
Etirement en douceur à l'aide d'élastiques et de ballons.
Cours appréciés des adhérents, détente assurée, assouplissement de tout le corps - relaxation

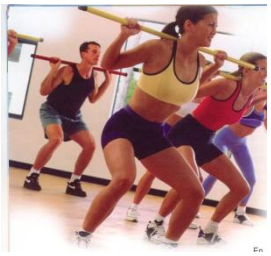

MERCREDI - ENTRETIEN MUSCULAIRE AVEC HALTERES, ELASTIQUES, BATONS, BALLONS…
DE 18H30 à 19H30
Renforcement musculaire en douceur
DE 19H30 à 20H30
Renforcement musculaire tonique sur des enchaînements fitness - pour les deux cours tous les muscles sont sollicités

JEUDI – 18H00 à 19H00 - ENTRETIEN MUSCULAIRE ET STRETCHING
CE COURS EST A EVE (Salle de l'école)

SAMEDI - MARCHE NORDIQUE
DE 14H00 A 16H00
Marche et exercices en forêt d'Ermenonville
Reprenez contact avec la nature

Renseignements et inscriptions
Tél : 03.44.54.77.31
chrisgym60@gmail.com

Retrouvez toute votre forme avec
nos séances de gym près de chez vous,
une semaine gratuite pour essayer.
Reprise à partir du lundi 16 septembre.

Le petit mot de notre professeur

Encore une année pleine de belles rencontres, bravo à tous les adhérents pour leur fidélité et leur persévérance. Je vous encourage à continuer les exercices et marcher pendant les congés d'été.
Merci à tous - sportivement

Christiane HUE

E W T A M T

Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels
Wing Tsun,
Eskrima Balintawak Nickelstick
Kyusho
Rejoignez-nous!

Renseignements auprès de Laurent JOVER au 06 19 14 16 52
http://wingtsun-othis.fr/

La saison vient de s'achever pour les élèves de l'association EWTAMT. Une année qui a permis aux participants de progresser et d'apprendre de nouvelles techniques.

Toute l'équipe des Arts Martiaux vous souhaite de passer de bonnes vacances et vous attend à la rentrée de septembre pour la reprise des cours !

Rappels civiques

Vols et dégradations dans le cimetière

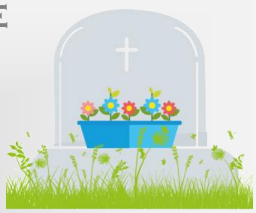

Disparition de chrysanthèmes ou de compositions en pot, dégradations de sépultures, vols de plaques funéraires, dégradation du monument aux morts… Le geste est inqualifiable et il montre, de la part des auteurs de ces actes, un profond manque d'humanité.

Quand ils ne subissent pas les aléas de la météo, les fleurs, les pots et les plaques déposés en mémoire des défunts font l'objet de convoitises. Et les malfaiteurs n'attendent pas la Toussaint pour agir. Les vols se font tout au long de l'année. Et comme pour beaucoup, ce n'est pas tant le coût des fleurs ou des dégradations qui déstabilisent les familles, mais bien l'acte en lui-même, emprunt d'un manque total de respect et d'humanité.

De plus, notre cimetière ne fait plus partie de ces lieux sanctuarisés et devient lui aussi le terrain de jeu favori d'enfants. Nous avons surpris certains enfants jouant dans les allées et entre les tombes. Un petit rappel à l'ordre leur a été fait. Cependant, nous invitons les parents à rappeler à leurs enfants que le cimetière n'est pas un terrain de jeu et qu'il doit être respecté.

Betty COËLLE

Informations diverses/Actualités

Déclarer la naissance de votre enfant à la CPAM devient un jeu d'enfant !

La famille s'agrandit… Parce que chaque instant passé avec votre bébé est précieux, déclarez-le en ligne depuis votre compte Ameli, tout simplement, sans vous déplacer !

Une fois la déclaration de naissance de votre enfant faite en mairie, pensez à le déclarer également auprès de votre CPAM pour une prise en charge de ses soins.

Gagnez du temps, grâce à la déclaration en ligne ! **Vous pouvez effectuer cette démarche depuis l'application Ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'App Store et Google Play. Le service « Déclaration du nouveau-né » est accessible depuis la rubrique** « Mes démarches » **de votre compte Ameli.**

Il vous appartient ensuite de remplir les informations demandées à l'identique de ce qui est écrit sur l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou sur le livret de famille. Suite à cette déclaration en ligne, votre enfant sera inscrit sur votre carte Vitale (dès que vous l'aurez mise à jour en pharmacie ou dans une agence de l'Assurance Maladie).

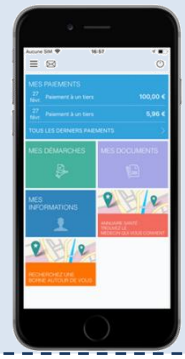

Le choc des contrées à fait son grand retour le samedi 25 mai 2019 dans les jardins de la Mairie du Plessis Belleville.

Deux équipes représentaient notre village de Ver Sur Launette, l'équipe blanche et l'équipe noire.

Elles se sont affrontées autour de séries d'épreuves physiques, de réflexion, drôles, telles que la photo mime, le relais, le babyfoot géant, ou bien encore le combat de sumos… Fous rires garantis !

Aucun classement définitif n'a été communiqué du fait que les dernières épreuves n'ont pas pu se dérouler pour cause de fortes averses en début d'après-midi. Cependant, à la mi-journée, l'équipe blanche était en première place et la seconde équipe en huitième place.

Bravo à tous !

Betty COËLLE

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.*

La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Le nettoyage des caniveaux :
Il serait utile de nettoyer les caniveaux sans attendre le passage du cantonnier. Les caniveaux envahis par les mauvaises herbes peuvent provoquer des inondations car elles empêchent l'eau de s'écouler.

Le nettoyage des trottoirs :
Les habitants doivent procéder à l'entretien de leur trottoir le long de leur habitation :

- Désherbage,
- Balayage des feuilles mortes et tout autre détritus,
- Ou encore en hiver le balayage et/ou le grattage de la neige et du verglas,

Notre cantonnier étant tout seul, il a beaucoup d'entretien à faire entre le village et le hameau. Donc, un peu de nettoyage par soi-même permettrait de garder propre l'ensemble de la commune et permettrait à l'eau de s'évacuer normalement en cas de forte pluie.

Vous remerciant pour votre contribution à la propreté de notre village.

AXA – Santé communale et Contrat dépendance

La mairie pense à ses administrés pour leur couverture sociale. La commune a renouvelé son partenariat avec AXA permettant de proposer une mutuelle communale et solidaire. Celui-ci peut permettre à des habitants de faire des économies en payant moins cher leur mutuelle tout en restant bien assurés.

De plus AXA propose désormais un contrat dépendance s'adressant aux administrés de 40 ans et plus.

Nous vous rappelons que la mairie n'a aucune contrepartie dans ces offres.

Réunion d'information :
Jeudi 19 septembre à 18H à la salle polyvalente.

Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile votre départ en vacances.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

REZO POUCE SE DÉPLOIE À VER

Dans le cadre de son plan climat, le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France s'engage pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place rézo Pouce.

Ce mode de déplacement se situe entre le covoiturage et l'autostop classique. Il permet à des utilisateurs d'effectuer leurs trajets quotidiens en stop, de manière simple, sereine et gratuite grâce à un réseau d'arrêts dédiés et grâce à une application (www.rezopouce.fr).

L'autostop organisé est un service complémentaire aux réseaux de transport en commun. Il permet de répondre à des besoins en mobilité dans le cadre de déplacements quotidiens sur de courtes distances. Il permet aussi de désenclaver les zones rurales qui font face à la difficulté dans le domaine de la mobilité.

Sa mise en œuvre nécessite le déploiement d'un réseau d'arrêts sur les territoires des communes qui permettent aux usagers d'attendre les conducteurs. **Ver sur Launette installera ses panneaux très prochainement sur son territoire.**

Jeux N°22

Le labyrinthe

Trace le chemin que Lulu doit parcourir pour parvenir au camping. Pour cela tu dois suivre les lettres de l'alphabet

Les mots cachés

Retrouvez les mots ci-dessous dans la grille sur le thème de l'été.

F	S	E	R	I	A	L	O	S	E	M	E	R	C	R
P	E	X	C	H	A	L	E	U	R	N	A	B	L	A
G	C	T	U	K	V	Z	D	I	X	O	Z	R	Q	N
T	N	U	E	S	E	Y	X	A	W	I	H	O	B	D
J	A	R	W	N	D	F	K	C	N	T	S	N	N	O
S	C	L	P	L	A	G	E	O	L	P	M	Z	V	N
D	A	A	Y	Q	N	T	U	J	K	M	X	E	Q	N
M	V	Q	M	P	E	S	I	M	G	O	I	T	T	E
Q	N	P	O	I	M	C	E	O	Y	S	I	T	F	E
L	J	W	V	G	O	B	B	B	N	S	N	E	Q	C
I	B	M	F	R	R	Z	L	G	L	A	C	E	K	G
E	R	Z	E	O	P	H	H	J	T	V	L	W	A	L
L	G	P	T	Q	L	N	E	R	M	H	M	E	R	E
O	O	M	A	N	F	D	B	A	I	G	N	A	D	E
S	A	B	L	E	E	D	N	C	C	P	U	O	L	R

© Manon FRANCOIS

ASSOMPTION
BAIGNADE
BRONZETTE
CHALEUR
CREME SOLAIRE
FETE NATIONALE
GLACE
MER
PLAGE
PROMENADE
RANDONNEE
REPOS
SABLE
SOLEIL
VACANCES

Les 10 erreurs

Ouvre bien l'œil et trouve les 10 erreurs qui se sont glissées dans le second dessin.

SUDOKU

Facile :

8	4				9	5	7	
					3			1
5	2			8		4		
			6	3			9	4
	3		9	1	4		2	
4	9			7	2			
		9		4			5	7
6			3					
	8	5	1				4	6

Difficile :

		2	5		3			
1					9			2
				7		5		4
							9	
4		3				8		6
	8							
9		7		5				
5			6					3
			4		2	1		

La règle *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*

Ne pas jeter sur la voie publique